

Compte rendu réunion ordinaire du CSE Mardi 14 mars 2023

Pourquoi faire simple...

Il s'agissait de la première réunion ordinaire du nouveau CSE qui devait être consacrée aux demandes remontées par les élus.

Comme à son habitude, la direction a éliminé de l'ordre du jour quasiment tous les points parlant de sécurité ou de rémunération, c'est le procédé habituel de la direction pour censurer les élus au CSE.

Les nouveaux élus ont donc demandé une nouvelle réunion CSE pour traiter de tous ces points abusivement supprimés.

Cette nouvelle réunion est fixée au mercredi 5 avril.

Ce sera une occasion d'exprimer ce que pensent les salariés des décisions salariales prisent en début d'année.

La direction a reconnu qu'elle disait n'importe quoi sur les règles de remplacement des élus titulaires par les suppléants.

Rappelons qu'à la réunion du 19 février, elle avait tenté inutilement de faire sortir une nouvelle élue CGT. Un mois après elle est bien obligée d'admettre ses torts.

Nos questions

Nous avons fait notre proposition de convertir la participation au repas des salariés en distribution de tickets restaurants à tous les salariés, tous les jours.

La direction est contre en prétextant que cela ferait fermer le restaurant d'entreprise.

Nous avons bien expliqué que le but n'est pas de fermer le restaurant d'entreprise puisque les tickets restaurant devraient pouvoir être dépensés au restaurant d'entreprise.

La direction explique alors que sans financement aux frais fixes du restaurant celui-ci ne peut fonctionner et qu'elle ne peut financer en même temps ces frais fixes et des tickets restaurants pour tous.

C'est ce à quoi il faut réfléchir de plus près.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante puisque seule une fraction des ateliers va au restaurant d'entreprise.

Nous avons demandé à la direction si la date de virement des paies était modifiée suite au retard de janvier et à l'inquiétude ressentie en février.

La direction répond que la date de virement est inchangée.

Nous demandons à la direction si le régime de prévoyance est modifiée avec le nouvel assureur et si une nouvelle notice d'information sur ce régime est disponible, la dernière notice d'information datant de 2009.

La direction répond que le régime reste le même et qu'effectivement une nouvelle notice est éditée.

Nous lui demandons de communiquer le lien numérique aux collègues travaillant sur ordinateur et de mettre à disposition des exemplaires papiers pour les autres collègues.

Elle approuve.

Nous demandons à la direction pourquoi elle n'a pas fait de recrutement interne pour le remplacement de notre collègue des services généraux partie à la retraite.

La direction répond que personne n'a proposé sa candidature alors que le départ était connu.

Activité et points de la direction

La direction aborde ses points mis à l'ordre du jour : résultats, projets, SQDCP, RH Le plus notable est le nombre de recrutement en hausse.

La direction fait une allusion rapide aux changements en cours dans l'usine.

Nous demandons plus de détail.

Le directeur nous répond qu'il nous fera une présentation détaillée au mois d'avril. Nous demandons également qu'il fasse une ou des réunions d'usine pour informer l'ensemble des collègues. Le directeur s'y engage.

Nous essayons d'avoir des information sur des détails de ces changements en particuliers sur les effectifs prévus puisque visiblement le travail va augmenter.

La direction ne donne aucun détail et dit qu'elle s'expliquera en avril.

Au passage, nous apprenons tout de même que la direction a décidé d'embaucher de nouveau des régleurs pour faire les changements de format dans les deux ateliers et permettre aux techniciens de faire leur travail.

Ces postes de régleurs sont au statut ouvrier (pas technicien) et sont ouverts à des conducteurs de ligne intéressés.

Les élus ne se prononcent pas sur lors de la consultation demandée sur le rapport sur l'égalité femmes/hommes distribué par la direction. En effet, ils n'ont pas eu connaissance du rapport trois jours avant la réunion.

Fonctionnement du CSE

Nous avons encore une fois demandé la remise en service d'un ordinateur dans le local CSE, ce local en étant dépourvu depuis des années.

En effet, les nouveaux secrétaire et trésorier n'ont pas d'ordinateur disponible en permanence à leur poste de travail.

Depuis le 24 janvier, la direction n'a toujours pas mis ce minimum de matériel à disposition.

Cela n'empêche pas le nouveau CSE d'avancer.

Dans le prolongement du sondage, le budget prévisionnel 2023 va être établi avec les règles de distribution des prestations.

Ce budget devrait être approuvé début avril pour permettre les dépenses du CSE.

A cette réunion de mars, le CSE a voté :

- pour que l'expert-comptable d'Exoce présente les comptes 2022 du CSE légalement.
- Pour le moins cher des devis d'assistance à la comptabilité entre Exoce et Proweb
- pour la dépense annuelle de 600 € au profit de Lyovell pour le maintien de trois machines à café avec CB, de trois distributeurs de confiseries, avec augmentation des tarifs de un centime, sous réserve de lecture du contrat.